

Monographie

de la

Commune de Bachas

La commune de Bachas, canton d'Aurignac, département de la Haute Garonne, est à 43°-15' latitude méridionale et à 1°-24' longitude occidentale.

Le village est bâti dans la partie la plus fertile du vallon de la Louge, et sur la rive gauche de cette rivière. Il est abrité au Nord, par un riant coteau qui se couvre de riches moissons et d'excellents fruits.

La commune est bornée au Nord par celle de Samouïllan et à l'Est par celle de Terrebase, au Sud par celle d'Alan et à l'Ouest par celles de Montouliou et de Benque. Elle se trouve à 7 kilomètres d'Aurignac, à 28 de Saint-Gaudens et à 69 de Toulouse.

Son territoire, qui ne présente qu'une surface de 261 hectares, 71 ares, 20 centiares, comprend, au midi, la plaine qui longe la rivière de la Louge, et, au nord, deux coteaux, à pentes assez douces, qui se développent du sud-est au Nord-ouest.

Sous le rapport de sa nature ou de sa composition, le sol agricole de Bachas peut être divisé en trois zones parallèles de l'Est à l'Ouest, et que l'on peut nommer de la manière suivante en partant du sud : terres franches et d'alluvion, terres fortes et argilocalcaires. Ces dénominations indiquent assez la richesse du sol pour la culture des céréales en général.

Les eaux de la Louge, qui seraient assez abondantes pour tempérer l'action fâcheuse d'une trop longue sécheresse, étant une partie du territoire, ne peuvent pas être utilisées pour les irrigations. Le lit de cette rivière, trop profond pour y construire des barrages ne l'est pas toujours assez pour empêcher des débordements qui surviennent presque chaque année pour détruire, dans les espérances des propriétaires riverains une partie des fruits de longs et pénibles travaux.

Le débit moyen de la Louge est d'environ 800 litres par seconde.

Le village de Bachas est alimenté par trois puits communaux et par une cinquantaine appartenant aux particuliers. Ce chiffre qui paraît extraordinaire, s'explique ici par la facilité avec laquelle on trouve l'eau et par le peu de frais qu'occasionnent le creusement et l'appropriation d'un puits, 75 F environ.

L'altitude de la commune est d'environ 250 mètres pour la plaine et 330 mètres pour la partie accidentée. Le climat est assez doux, les vents frais de l'est et du nord-est, qui soufflent assez souvent dans la région viennent rarement retarder la végétation assez avancée. En été la température est relativement élevée par suite du manque de pluie. Peu souvent, en effet, on voit une pluie bienfaisante depuis les premiers jours de juillet jusqu'au mois de septembre. Malgré

cette sécheresse, les récoltes deviennent ordinairement belles, grâce à la nature du sol.

Le vallon de la Louge, et surtout la région située sur la rive droite, sont chaque année, vers la fin du printemps menacés par de forts orages; mais le vent du nord-ouest préserve presque toujours Bachas du fléau. Dans l'espace de trente ans, il n'a eu à souffrir sérieusement que deux fois des ravages de la grêle.

La commune est très salubre. Plusieurs vieillards de plus de 80 ans assurent n'avoir jamais vu d'épidémies sérieuses.

Le chiffre de la population a eu atteint 400 âmes, s'il faut en croire la tradition elle n'est plus aujourd'hui que de 270. D'après le recensement de 1886, ce chiffre tend encore à diminuer, soit parce que les familles qui comptaient autrefois quatre, cinq, six, sept enfants et plus n'en ont aujourd'hui que trois et quatre, et le plus souvent un et deux; soit à cause de l'émigration de la jeunesse vers les grands centres invitant les jeunes personnes.

La commune est très agglomérée, elle compte 69 maisons et 74 fe... dont huit maisons, huit ménages et 37 habitants au hameau de Lapart, situé à un kilomètre et demi du village. Elle est administrée par un maire et son conseil, elle a aussi son garde-champêtre et son tambour afficheur.

La commune de Bachas comprend pour le spirituel, non seulement le territoire actuel mais encore les quartiers vulgairement appelés Vic et Bord de Vic, quoiqu'ils appartiennent civilement à Benque aujourd'hui.

Avant 1789, Bachas dépendait, sous le nom d'annexe de l'Archiprêtré d'Alan, diocèse de Comminges jusqu'à cette époque, il fut desservi par un prêtre résident sous le nom de Vicaire.

Le 12 Brumaire An XI (2 octobre 1802) Bachas obtint le titre de succursale.

Douze prêtres se sont succédés, dans cette paroisse de 1785 à ce jour, ce sont :

Doncausse 1785-1793

Abadie 1793-1802

Bégué 1802

Caubet 1802-1803

Couret 1803-1816

Caubet 1817-1819

Lajous 1820-1821

Rougerie 1821-1825

Duchéin 1825-1826

Armelin 1826-1827

Flarineta 1827-1838

Chac prêtre actuel 1839

La Fabrique de Bachas ne fut légalement constituée qu'en 1834.

La commune fait partie de la circonscription d'Aurignac, elle est desservie par le bureau de poste d'Alan distant de deux kilomètres et par le bureau télégraphique de cette même localité.

La valeur du centime est de 18 f 80, chiffre bien humble, et cependant trop élevé pour Bachas. Lors des circonscriptions civiles, Bachas fut en effet sacrifié, parce qu'il aurait été privé de la protection de ses anciens Seigneurs de Vic, encore en émigration.

L'adjonction du domaine de Vic à la Commune de Benque fut la cause d'une erreur grandement funeste à Bachas. Pour assoir l'impôt foncier de cette dernière localité, on prit pour base le montant des dîmes, lesquelles s'étendaient jusque sur le domaine de Vic. Aussi est-il de notoriété publique que Bachas est trop et indûment chargé d'impositions. Ses revenus ordinaires s'élevaient à 406 f 50.

La nature du terrain se prête à des cultures très variées. Le blé, le maïs, les haricots, les fèves, l'avoine, les pommes de terre y sont cultivés avec succès et donnent un rendement considérable. C'est dans la partie accidentée du territoire que sont situées de petites vignes, mais jolies, qui donnent un bon vin; malheureusement l'exiguïté du sol en limite tellement la culture que le produit est à peine suffisant pour les besoins de la commune. Au milieu de ces vignes poussent certains arbres qui donnent des fruits excellents, tels que les pêchers, les pruniers et les figuiers. Les pêches de Bachas peuvent rivaliser avec les pêches renommées de Cazères.

Sous le rapport de la culture, Bachas a fait de sensibles progrès. Il y a une trentaine d'années, les chaumes étaient bêchés pour les semences du printemps, travail qui demandait beaucoup de temps et de bras. A cette époque, on ne pouvait pas faire autrement, puisqu'il n'y avait pas plus de trente paires d'animaux de labour dans la commune; tandis qu'à présent presque chaque cultivateur a son attelage.

Aujourd'hui donc, grâce au perfectionnement des instruments aratoires et à l'augmentation des animaux de trait, la charrue a remplacé la bêche et les travaux agricoles sont devenus moins pénibles.

L'assolement triennal, qui commence à être adopté dans la commune viendra encore alléger la tâche de nos cultivateurs tout en augmentant le rendement des terres. Ce procédé de culture, porte, en effet, le rendement du blé de 7 à 12.

Bachas a son bois communal d'essence chêne soumis au régime forestier. Il a une contenance d'environ 36 hectares. Le montant de l'affouage est en moyenne, de 4 f par an, et la valeur du bois attribué à chaque affouagistes, est de 7 à 8 f.

La commune ne spéculé que sur des bêtes bovines, de quelques oiseaux de basse-cour, tels que les poulets, les oies, les dindons et sur l'engraissement de la race porcine. Les bêtes à cornes, quoique exclusivement employés pour les travaux agricoles, sont multipliés et les produits généralement vendus pour la boucherie. C'est surtout l'engraissement des porc qui constitue la principale ressource de la commune. La majeure partie des produits agricoles tels que le maïs, les pommes de terre et les fèves est employée à cette spéculation.

Le blé est presque tout consommé dans la localité.

Bachas n'a pas de chasseurs, mais en revanche, il possède de très bons pêcheurs, peu nombreux, il est vrai, mais entendant bien le métier sans, cependant jamais user des procédés destructeurs défendus par la loi. La pêche, d'ailleurs, n'est pas l'objet d'une spéculation ici.

La commune de Bachas est assez mal partagée sous le rapport des voies de communication. Deux chemins vicinaux en assez bon état lui permettent d'aboutir, l'un au chemin de grande communication, n°8, de Saint-Gaudens au Fousseret et passant par Aurignac; l'autre à la route départementale n°23, de Boulogne à Martres Tolosane. Les voyageurs doivent faire deux kilomètres à pieds pour communiquer, au moyen du « courrier » à la ligne du chemin de fer de Toulouse à Bayonne, par la station de Martres Tolosane;

Ce voyage de huit kilomètres est devenu facile et commode depuis que le courrier de Martres à Aurignac fait deux trajets par jour. C'est là le seul moyen de transport qu'ont les habitants de Bachas, pour se rendre soit à Toulouse, soit à Saint-Gaudens.

La commune ne serait plus si déshéritée si le projet d'un chemin d'intérêt commun, de Boussan au Fousseret, par le vallon de la Louge, se réalisait. Malheureusement, malgré l'avis favorable du Conseil Général de la Haute Garonne, ce tracé depuis plusieurs années déjà à l'étude, semble être encore condamné à rester lettre morte.

Bachas est exclusivement agricole. Deux marchands épiciers, un voyageur en horlogerie, un marchand forain et quatre vanniers, voilà tout son commerce et toute son industrie.

L'usage des anciennes mesures locales a à peu près disparu.

Bachas a son étymologie probable dans les mots patois bache, bachiado qui signifie dans le patois de la commune lieu bas, c'est à dire vallon ou vallées.

Le langage le plus usité à Bachas, c'est le patois de la région. Cet idiome ne présente rien de particulier avec certaines communes voisines, à l'exception de celles qui se trouvent à l'est et au Nord. Bachas, en effet semble être le point de démarcation pour la prononciation de certains mots patois. Je ne parlerai que de l'article.

Ainsi à Terrebasse et à Samouïllan, communes limitrophe à l'est et au nord on dira :

le chibaou pour le cheval

les chibaous pour les chevaux

la cabala pour la jument

las cabalas pour les juments

tandis qu'à Bachas, on prononcera

éch chibaou pour le cheval

es chibaous pour les chevaux

era cabala pour la jument

eras cabals pour les juments

Quoique les gens de Bachas ne soient pas très familiarisés avec la langue française, on n'entend pas dans cette commune, une prononciation mi-française et mi-patoise telles que malheur pour malheur, huru pour heureux, quouès pour quoi, mouè pour moi, etc...

Les jeunes gens semblent avoir un goût inné pour le chant. Ils ont en général de l'oreille et de la voix. Les rues et la place publique de Bachas sont souvent transformées en concerts des plus agréables mais c'est particulièrement dans les fêtes patronales que la jeunesse bachassoise se fait remarquer par le timbre de sa voix et les accords parfaits qu'elle ne doit qu'à son naturel.

Jusqu'à ces derniers temps, les moeurs de Bachas avaient été des plus simples, n'entraînant aucune dépenses extraordinaires ou inutiles. Malheureusement, si la génération ancienne semble vouloir finir ses jours en pleine possession de ces habitudes patriarcales, la nouvelle, quoique cependant pacifique, semble ne pouvoir plus s'accomoder de ce genre de vie.

La commune a aujourd'hui deux cafés avec billard. Il y a seulement vingt ans ils n'auraient pas réuni plus de six consommateurs. Aujourd'hui chacun a sa petite clientèle très assidue pendant trois soirs par semaine et toute la journée du dimanche. Là, après avoir joui de la consommation, on joue de l'argent, pas précisément des sommes considérables, mais parfois trop importantes pour les bourses de Bachas.

On ne pourrait pas dire, sans être accusé de pessimisme, que c'est là une sorte de démoralisation; mais on peut avancer, sans crainte d'un démenti, que la fréquentation régulière des cafés devient souvent une occasion de troubles et de gêne dans beaucoup de ménages.

La blouse et le capuchon blanc de molleton se font de plus en plus rares à Bachas. Les pantalons et les jupes de bure disparaissant aussi avec la vieille génération. « L'elbeuf » pour les hommes et le merinos pour les femmes ont remplacé les étoffes grossières les dimanches et les grands jours de fête.

C'est principalement chez les jeunes personnes qu'on voit réellement le progrès dans le costume. Les filles de Bachas deviennent véritablement coquettes. Les tailleurs ou couturières de la localité n'ont plus la coupe assez élégante pour leurs jeunes clientes. Aussi, c'est au chef-lieu du canton que se confectionnent aujourd'hui bon nombre de costumes féminins.

Les dépenses nécessitées par ces nouvelles habitudes et ces nouveaux goûts ne seraient nullement exagérées dans un centre commerçant ou industriel; mais elles sont énormes dans une commune exclusivement agricole, et où la propriété est très morcelée. Aussi l'aisance, qui était arrivée au seuil des portes de Bachas, semble aujourd'hui devenir réfractaire.

Les habitants de Bachas se trouvent satisfaits d'une nourriture frugale. Les produits agricoles tels que le pain de blé, les pommes de terre, les haricots et quelques autres légumes pourvoient avec un salé de viande de porc et d'oie, à peu près à tous les frais de l'alimentation. Dans tous les ménages, il y a de la viande de boucherie les jours de fêtes patronales très peu de maisons en ont le jour de grande fête, celles où l'on en mange à peu près chaque dimanche sont rares.

La poule d'Henri IV n'est pas non plus très commune à Bachas; mais les oeufs la-

remplacent souvent.

La commune de Bachas possède une très belle église style roman de la transition. De plus, un sanctuaire de Mont-Carmel fort intéressant du même style est situé sur un charmant coteau. Ces monuments sont dus en partie par la libéralité des habitants qui professent tous le culte catholique.

Il est à regretter qu'il ne se trouve pas à la mairie un document quelconque qui permette d'établir l'histoire de la commune, complément indispensable dans une monographie. Les archives communales, quoique assez bien conservées ne renferment, comme plus anciennes pièces, que les registres de l'état civil, dont le tout premier remonte à l'année 1750. La série est complète.

C'est au 5 mai 1836 que date la première délibération pour laquelle le Conseil municipal de Bachas s'engageait en exécution de la loi du 28 juin 1833 à entretenir une école primaire élémentaire.

Par une deuxième délibération du 27 mars 1837, l'administration compétente était suppliée de vouloir bien accorder le titre d'Instituteur Communal, pour la Commune de Bachas à Monsieur Jean-Louis Boudet, habitant d'Alan, Haute Garonne. Le Conseil Municipal s'engageait à pourvoir un traitement de 200 f et à l'indemnité de logement. De plus, la rétribution mensuelle des élèves était établie de la manière suivante :

1^{er} Pour les élèves qui ne feraient que lire.....f.0,75

2^o-----qui liraient et écriraient.....1,25

3^o-----qui liraient, écriraient et compteraient....1,75

Trois enfant étaient admis à l'école comme indigents.

Une troisième délibération, du 6 mai 1838, porte note au budget de 1839, de la somme de 200 f. pour le traitement fixe de l'instituteur et celle de 40 F pour le prix du loyer de la maison d'école.

Ici la rétribution mensuelle est portée pour les trois catégories d'élèves à 1F, 2F et 2F50. Cette rétribution, ajoutée au traitement fixe, formait le traitement de l'instituteur. Il recevait, en outre, une indemnité au logement qui variait de 20 à 30F.

C'est en 1838 que Bachas eut son premier maître d'Ecole. De 1838 à 1851, quatre instituteurs se succédèrent dans la commune, mais d'une manière irrégulière. C'étaient MM. Boudet, Tobiac, Lupiac et Sénat. Il n'existe aucun document qui fasse connaître la date de leur nomination, ni celle de leur sortie.

Depuis 1858, le poste fut successivement occupé par Mlle. Frayssé comme institutrice communale jusqu'à 1868; par M. Malé de 1868 à 1874 et par le titulaire actuel de 1874 à ce jour. Mlle. Frayssé qui est encore institutrice libre à Bachas y exerça en la même qualité de 1843 à 1852.

De 1838 à 1849, l'école était faite dans des locaux loués et généralement peu convenables

puisque des fournils furent quelques fois affectés à cet usage.

La maison d'école actuelle fut acquise en 1848 et mise à la disposition de l'Instituteur dans le courant de l'année suivante. Elle ne fut définitivement appropriée qu'en 1864.

A cette époque elle se composait comme aujourd'hui de la salle de classe et d'une décharge au rez-de-chaussée, de la cuisine d'une petite chambre à coucher au premier étage.

Le logement personnel est en mauvais état et insuffisant. Il n'y a pas de mobilier, ni de jardin annexé à la maison. Cet état de chose qui serait préjudiciable à un instituteur étranger à la commune, ne nuit en rien au titulaire actuel qui a son logement.

La salle de classe est convenable, elle est assez vaste, saine, bien exposée, bien aérée et bien éclairée. Le mobilier scolaire est passable et il serait à peu près complet avec un tableau de poids et mesures et un compendium métrique.

La fréquentation, quoique laissant encore à désirer, est cependant bien meilleure que celle de beaucoup d'autres écoles de la contrée.

La loi du 28 mars 1882 serait-elle appliquée pour la commune que le moyen resterait encore insuffisant pour obtenir une bonne fréquentation. C'est l'intérêt pécuniaire qui est le côté sensible chez les gens de la campagne.

Une amende proportionnée au nombre des absences mensuelles produirait un meilleur effet que l'application des peines énoncées dans la loi précitée et exigerait moins de formalités. Pourquoi n'infligerait-on pas, par mois, aux parents non dispensés une amende de 0,25f par absence non motivée à partir de la quatrième ? Les amendes pourraient être versées entre les mains du Receveur Municipal au profit de la caisse des écoles.

Depuis dix ans, il n'y a eu à Bachas que deux conscrits illettrés dont l'un était étranger à la commune, deux conjoints également étrangers à la commune n'ont pu signer leurs noms en 1884. L'école a sa bibliothèque depuis le 1er juillet 1882. Une souscription ouverte par les soins de l'instituteur le 26 décembre 1881 produisit 70F, somme bien modeste, il est vrai, mais assez respectable pour une population peu aisée de 274 habitants.

Sur 69 maisons que compte la commune de Bachas, 66 s'empressèrent de contribuer à cette fondation.

Avec cette somme on peut acheter une armoire bibliothèque au prix de 35F et former un premier noyau de 25 livres qui coûterait 41F. Une concession de 22 volumes faite le 29 mai 1883 vint porter le nombre d'ouvrages de la bibliothèque à 49, chiffre actuel.

Le nombre total des prêts pendant l'année 1884 a été de 69 faits à 18 lecteurs fournis par 15 familles. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 1883 parce que les livres propres à développer le goût à la lecture, tels que des romans, les contes, les récits, etc. font défaut; et les ouvrages d'agriculture, si utiles à Bachas, manquent totalement.

Malgré la demande qui lui en a été faite, le Conseil n'a pas voté aucun fonds pour combler cette regrettable lacune en 1885.

La Caisse des écoles est instituée à Bachas le 6 mai 1883. Elle a fonctionné pour la première fois le mois de février dernier (1886). Le Comité dira que les livres de lecture restent la propriété de la commune et les cahiers de devoirs mensuels pour tous les élèves sans restriction. D'autres fournitures classiques seront faits aux élèves indigents. Les cahiers de devoirs mensuels sont déjà entre les mains des élèves. La caisse a commencé à fonctionner avec une somme de 50F43

La caisse d'Épargne scolaire existe depuis 1880 mais une Institution de ce genre ne peut pas naître viable dans une commune peu aisée, où les parents ont peine à acheter à leurs enfants les fournitures classiques de première nécessité. Il y a actuellement dans l'école 3 livres sur lesquels on inscrit une somme de 4F et de 4 centimes en dépôt.

Le traitement de l'instituteur est de 1250F dont 50 comme allocation à raison du classement sur le second huitième de la liste des mérites.

L'école ne possède ni latrine pour les élèves, ni préau. Malgré plusieurs tentatives, la municipalité n'a jamais pu réaliser ces améliorations, faute d'emplacement convenable.

Fait à Bachas le 18 juin 1886